

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le - 3 AVR. 2015

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention, par courrier en date du 3 avril 2015, sur l'horaire consacré à l'apprentissage de la langue vivante 1 en classe de sixième dans le projet d'arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est l'une de mes priorités. L'apprentissage des langues vivantes étrangères tient non seulement en effet une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde, mais il est également un atout dans l'insertion professionnelle des jeunes, en France comme à l'étranger.

C'est pourquoi j'ai décidé qu'à compter de la rentrée 2016 l'apprentissage de la première langue vivante étrangère commencera dès le cours préparatoire pour tous les élèves, et que l'apprentissage de la deuxième langue vivante débutera, également à compter de la rentrée 2016, dès la classe de cinquième pour tous les élèves. Par ailleurs, le nombre d'heures hebdomadaires de langue vivante 2 sera sensiblement augmenté : les élèves suivront désormais 7h30 de cours au long de leur scolarité au collège au lieu de 6h actuellement, c'est-à-dire 54 heures de plus de langue vivante 2 au cours de leur scolarité au collège.

S'agissant du nombre d'heures hebdomadaires de langue vivante 1 en classe de sixième, j'ai décidé que celui-ci sera de 4 heures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Najat VALLAUD-BELKACEM

Monsieur Christian CHEVALIER
Secrétaire général du Syndicat des
Enseignants Union nationale des
Syndicats Autonomes (SE-UNSA)
209 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS